

1- Admission

La course est ouverte à tous, licenciés ou non à partir de la catégorie cadets pour la course 8 km, à partir de la catégorie Junior pour la course de 14km, et à partir de la catégorie espoirs pour la course de 23km.

2- Description

Cette course hors stade se déroule sur un parcours d'une seule boucle en pleine nature à 14H pour le parcours de 23km avec 800m de dénivelé, 15h pour le parcours de 14 kms avec 280 m de dénivelé et à 15h15 pour les 8 kms avec 190 m de dénivelé, départ dans le village.

3- Inscriptions

Exclusivement en ligne au prix de : 8 km: 8€ / 14 km: 13€ / 23 km: 18€. Tous frais compris à partir du 01/09 et jusqu'à minuit la veille de la course, 1€ par coureur sera prélevé au profit de l'association «CHUKIDS 42» Est exigée la photocopie obligatoire et non restituée d'un certificat médical de moins d'un an de pratique de la course à pied en compétition ou d'une licence d'athlétisme en compétition, d'une licence d'athlétisme en entreprise, d'athlé running ou d'un pass Running FFA
Seules les 700 premières inscriptions seront prises en compte.

4- Ravitaillement, équipement.

Ravitaillements de parcours : Un seul ravitaillement liquide pour le parcours de 8 kms. Deux ravitaillements solides pour les parcours de 14km et 23km.

Ravitaillement final: à l'arrivée

Chaque participant devra adapter son équipement aux conditions météorologiques du moment en particulier en cas de fortes chaleurs.

5- Récompenses

Un lot sera offert à chaque participant lors du retrait des dossards.

Les 3 premiers de chaque course sont récompensés uniquement pour le classement scratch. Hommes et femmes de La Tour en Jarez seront récompensés sur leurs meilleurs temps

6- Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

7- Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer le jour de la course sur le lieu de départ à partir de 11H.

8- Assurance

L'organisateur souscrit une assurance garantissant tous les participants.

Individuelle accidents : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

9 – Secours

L'organisateur met en place un service de secours et une médicalisation de la course par un médecin.

10 – Environnement

Chaque participant s'engage à ne pas dégrader l'environnement et à ne pas jeter des emballages vides sur le parcours. L'organisation se donne le droit d'exclure les coureurs ne respectant pas cet engagement

11 – Sécurité

La course sera balisée avec de la rubalise et par des panneaux. Des signaleurs seront présents à chaque intersection de route et des aiguilleurs tout au long du parcours. Les participants s'engagent à respecter la signalétique.

Des contrôles seront effectués par des commissaires de course sur le parcours. Un coureur classé qui ne serait pas passé à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré des classements.

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués par les autorités habilitées, selon les nouvelles dispositions du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

12 – Chronométrage

Le chronométrage sera réalisé au moyen de puces électroniques. Chaque participant s'engage à remettre sa puce à une personne de l'organisation à l'issue de l'épreuve ou en cas d'abandon. Chaque puce perdue sera facturée 10 €.

13- Annulation

Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure, de modifier ou d'annuler l'épreuve. Dans ce dernier cas, aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'organisation.